



Communiqué de presse

Visite de presse d'une ferme urbaine à Bobigny

19 septembre 2023

SEMAE Centre, l'interprofession des semences et plants, a réuni jeudi 14 septembre des journalistes pour une visite à la Prairie du Canal à Bobigny, une ferme urbaine bio d'un nouveau genre. L'occasion de leur montrer comment faire rimer agriculture biologique, locale et production de plants de légumes à destination des populations urbaines, mais également de souligner que SEMAE est aux côtés des acteurs d'une agriculture périurbaine.

Après avoir rappelé quelques chiffres sur le secteur d'excellence de la filière semences et plants, premier producteur de semences européen et premier exportateur mondial avec un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'€, François Dubois, délégué régional de SEMAE Centre, a mis en avant les productions de semences biologiques. La filière semences et plants développe depuis des années une offre adaptée de semences et plants pour l'agriculture biologique, grâce à une écoute constante des besoins. Cela se traduit par un secteur en forte croissance avec une production de plus de 25 % par an des surfaces de production de semences bio depuis 5 ans. Plus de 570 variétés étaient disponibles en 2021, une multiplication par deux des variétés proposées en 5 ans.

Contacts

François DUBOIS
Délégué régional
Semae Centre
06 09 01 21 85
francois.dubois@semae.fr

Rosine DEPOIX
Chargée de relations
presse
01 42 33 88 29
rosine.depoix@semae.fr

L'interprofession des semences et plants et les missions de service public

SEMAE a signé, en décembre 2021, un Contrat d'Objectifs et de performance (COP) avec l'Etat. La signature de ce contrat pérennise les missions de service public confiées à SEMAE et assure la bonne réalisation des contrôles en toute impartialité et indépendance. Elle assure également l'adaptation du système de contrôle à toutes les semences pour toutes les agricultures.

Depuis un peu plus d'un an, la prairie du Canal de Bobigny est enregistrée en tant que producteur de plants chez SEMAE. Le Service de la Direction de la Qualité et du Contrôle Officiel de l'interprofession l'a autorisée, après évaluation de sa demande à apposer le passeport phytosanitaire permettant la circulation des semences et plants sur tout le territoire et garantissant un niveau élevé de protection.

Différentes démarches spécifiques sont nécessaires et indispensables pour obtenir cette inscription auprès de SEMAE :

- l'enregistrement auprès de l'interprofession,
- les échanges et l'accompagnement de l'entreprise par l'inspecteur affecté,
- la demande d'autorisation de l'apposition du passeport phytosanitaire, puis l'évaluation du dossier,
- la visite annuelle de l'inspecteur.

Laurie Cariou, inspectrice expérimentée, du pôle mission service public Centre de SEMAE explique : « nous vérifions que l'entreprise possède les moyens d'assurer la qualité sanitaire pour la vente aux professionnels. La traçabilité et l'étiquetage sont examinés avec l'entreprise et permettent de remonter à l'origine des semences ce qui est indispensable, notamment pour les maraîchers en agriculture urbaine ».

Swen Deral, créateur de la Sauge (Société d'agriculture urbaine généreuse et engagée), association à l'initiative de la création de la Prairie du Canal, prône une agriculture urbaine à l'avant-poste de l'agriculture en ville. « Nous avons choisi l'aventure des semences et des jeunes plants pour préserver des îlots d'agriculture près des centres urbains. Nous souhaitons être un lieu d'éveil du citoyen pour qu'il comprenne l'agriculture » explique Swen Deral. La Prairie du Canal est ouverte à tous et propose de nombreuses activités notamment : la vente de plants (1/3 à des professionnels de l'agriculture urbaine, 1/3 à des magasins bio et 1/3 à la vente directe à des particuliers), mais également à la formation et à la création de jardins partagés, ou encore à l'accueil des scolaires pour les sensibiliser au jardinage.

Cette matinée de visite d'une ferme urbaine à la sortie de Paris a été l'occasion de mettre en avant le rôle essentiel et indispensable de l'interprofession des semences et plants auprès des producteurs.



À propos de SEMAE

SEMAE, l'interprofession des semences et plants, représente l'ensemble des acteurs de la filière soit 54 fédérations et associations professionnelles. Elle les accompagne afin de leur permettre de répondre aux enjeux alimentaires, climatiques, économiques et sociétaux.

Au sein de SEMAE, la Direction de la qualité et du contrôle officiel des semences et plants est chargée de l'exécution des missions de service public et a la charge de faire appliquer les règlements techniques du ministère de l'Agriculture concernant la production, le contrôle et la certification des semences et des plants.

La filière semences et plants française est une filière d'excellence et compétitive avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 3.5 Md€, la France est le 1er producteur européen (402.760 ha) et le 1er exportateur mondial (1,9 Md€), hors légumes secs. Elle génère 11.000 emplois directs.